

# Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

## Mémoire « Pour nos enfants » – Printemps 2022

### Présentation des Mères au front de la ville de Québec

#### Mission

Nous, les mères au front, passons à l'action pour protéger l'avenir de nos enfants de la crise climatique. Tout est lié : santé et environnement, sécurité et résilience, protection et solidarité. La préservation des ressources naturelles du Québec est l'affaire de tous les citoyens de la province, du pays et même du reste de la planète. Les écosystèmes sont un tout, ils sont complémentaires, comme les espèces qui les peuplent. La justice sociale, c'est de reconnaître que l'environnement, la biodiversité et la vie n'appartiennent à personne, mais sont plutôt une richesse collective.

#### Composition

Le mouvement national Mères au front<sup>1</sup> est présent d'un océan à l'autre dans une alliance avec le réseau For Our Kids. Il compte plus d'une trentaine de groupes dans la province de Québec, une douzaine d'autres groupes répartis dans le Canada et un groupe en Belgique. Notre groupe régional, Mères au front – ville de Québec, est composé de près d'une cinquantaine de citoyennes qui s'intéressent à divers enjeux, notamment ceux de l'interdiction des pesticides, de la protection des boisés urbains et périurbains, de l'amélioration de la qualité de l'air, des aires protégées, de la fin de l'exploitation des combustibles fossiles, du développement du transport collectif et de la protection du caribou.

#### Mémoire

Nous soumettons le présent mémoire pour démontrer l'importance de la protection du caribou (ainsi que des aires protégées et du respect des Premières Nations) dans l'avenir, en particulier pour nos enfants et les générations futures. Dans le contexte actuel de crise de la biodiversité et du climat, comme en témoignent les différents rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup>, il est impensable de laisser disparaître une espèce au profit de pratiques, notamment forestières, qui ne sont pas durables.

Nos enfants nous demanderont de rendre des comptes. N'attendons pas qu'ils s'interrogent sur ce qu'il est advenu du caribou, sur les raisons de sa disparition. Il est déjà minuit moins une. Passons à l'action avant qu'il ne soit trop tard, car nos enfants ne nous pardonneront pas notre inaction.

---

<sup>1</sup> <https://meresaufont.org>

<sup>2</sup> <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

## Exposé général

Dans les sections qui suivent, nous avons tenu compte des préoccupations et des enjeux liés à la protection des caribous, qui doit demeurer la priorité, mais aussi des facteurs sociaux et économiques qui y sont liés. Les faits et arguments présentés sont suivis de recommandations sur les mesures qui devraient être intégrées à une stratégie optimale.

### 1. Considérations éthiques et environnementales : que dirons-nous à nos enfants?

Il nous semble que, dans ce dossier, l'attention du gouvernement et des autres décideurs se concentre sur les enjeux sociaux, politiques et économiques, faisant fi des considérations éthiques et environnementales liées au déclin et à l'éventuelle disparition du caribou.

Le caribou, en plus d'être un indicateur clé de l'état de santé de la forêt boréale, représente une espèce « parapluie », ce qui signifie que ses besoins englobent aussi ceux de plusieurs autres espèces évoluant dans les mêmes habitats. En protégeant de vastes étendues non perturbées (comme les aires protégées) pour le caribou, nous nous assurons également de préserver ces autres espèces. Le souci premier de la conservation ne concerne donc plus chaque espèce en elle-même, mais toutes les espèces dans la mesure où elles contribuent à l'équilibre global de la planète.

L'existence même d'une espèce est un processus historique de persistance et chacune porte en elle le droit inaliénable de continuer à exister<sup>3</sup>. On peut donc penser que toutes les formes de vie ont une valeur intrinsèque, et qu'il faut conserver le caribou tout simplement parce qu'il a le droit de continuer à exister. Mais ces considérations pourraient sembler utopiques dans une société fondamentalement anthropocentrique qui a adopté une vision purement instrumentale du vivant. Nous faisons partie des écosystèmes et de l'environnement, nous n'en sommes pas indépendants. Il ne s'agit pas que de ressources à notre disposition.

*Nous avons le devoir de protéger les espèces menacées; ce ne sont pas des devoirs pour les espèces elles-mêmes en tant que telles, mais plutôt des devoirs pour les futurs êtres humains, des devoirs dérivés de notre rôle de gardiens en tant qu'habitants temporaires de cette planète<sup>4</sup>.*

— Joel Feinberg, philosophe américain, 1974

L'un des principes qui doit guider les décisions prises à l'égard du caribou, et qui est particulièrement cher aux Mères au front, est celui de l'équité intergénérationnelle. Nous voulons nous assurer que nos enfants, leurs enfants, et ainsi de suite, puissent jouir d'un monde diversifié offrant le plus large éventail d'options possible. Notre responsabilité est grande, car c'est l'ensemble des générations futures qui se trouveront pénalisées par la disparition irréversible du caribou<sup>5</sup>. Il s'agit d'une vision globale, qui est d'ailleurs partagée par les peuples autochtones. De leur point de vue, nous vivons tous pour les sept prochaines générations. Tout ce que nous faisons, et tout ce que nous ne faisons pas, aura une incidence pour elles.

---

<sup>3</sup> Ehrenfeld, David. *The Arrogance of Humanism*. New York, Oxford University Press, 1981, p. 206-207, cité par Delord, Julien. *L'extinction d'espèce : Histoire d'un concept et enjeux éthiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Publications scientifiques du Muséum, 2010 (généré le 29 mai 2022). [<http://books.openedition.org/mnhn/2482>]

<sup>4</sup> Feinberg, Joel. *The Rights of Animals and Unborn Generations*, in Blackstone, William T. (sous la dir.), *Philosophy and Environmental Crisis*. Athens : University of Georgia Press, 1974, p. 56, cité par Delord, Julien. *L'extinction d'espèce : Histoire d'un concept et enjeux éthiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Publications scientifiques du Muséum, 2010 (généré le 29 mai 2022). [<http://books.openedition.org/mnhn/2482>]

<sup>5</sup> Maris, Virginie. *La protection de la biodiversité : entre science, éthique et politique*. Diss. thèse de philosophie, Université de Montréal, 2006.

Dans le même ordre d'idées, il nous apparaît indiscutable que toutes les hardes considérées par la Commission doivent être protégées et rétablies. Chacune d'elles appartient à différents écosystèmes et a donc des retombées uniques pour les milieux. On ne peut sacrifier des populations sous prétexte qu'on les juge isolées, parce que toutes les régions abritant des caribous constituent le patrimoine environnemental du Québec. L'ensemble de la province en serait donc touché. De plus, comme les autochtones sont les premiers à subir les conséquences de la disparition des caribous, privilégier seulement certaines populations serait un manque de considération à l'égard des droits et du rôle décisionnel des Premières Nations.

## **2. Droits et intérêts des Premières Nations : pour que la culture du caribou puisse être transmise aux générations futures**

Le caribou revêt une forte valeur sociale, économique, culturelle et symbolique pour de nombreuses communautés autochtones. Plus particulièrement, c'est une espèce clé de l'identité innue, puisque la culture, le savoir, la langue et la spiritualité innus sont fondamentalement liés à cet animal et à son territoire, la forêt boréale. Par conséquent, la disparition du caribou du fait de la surexploitation et de la mauvaise gestion des forêts constituerait ni plus ni moins un génocide culturel (la destruction de l'identité culturelle d'un groupe ethnique)<sup>6</sup>. Dans la même lignée que la création de réserves et du système des pensionnats indiens, il s'agirait d'un nouveau chapitre de l'ethnocide qui est perpétré depuis le siècle dernier afin de favoriser l'exploitation des ressources naturelles. Il est grand temps de mettre fin au colonialisme.

*Le premier ministre Legault accepterait-il que le Canada mette en danger la culture québécoise pour satisfaire le reste du Canada à des fins économiques? Alors pourquoi serait-ce acceptable pour notre peuple que notre identité culturelle soit mise en danger de disparaître? Nous ne resterons pas passifs face au déclin du caribou forestier. Nous nous battons jusqu'à notre dernier souffle pour notre survie culturelle<sup>7</sup>.*

— J. Bacon St-Onge, É. Kanapé et M.-H. Rousseau, Conseil des Innus de Pessamit

Selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>8</sup>, les droits intrinsèques de ces derniers découlent notamment de leur culture, de leurs traditions spirituelles, de leur histoire et de leur philosophie, en particulier leurs droits à leurs terres, territoires et ressources. Ils ont le droit, entre autres, de conserver leurs pratiques médicales, lesquelles impliquent entre autres de préserver leurs plantes médicinales, animaux et minéraux d'intérêt vital. C'est en leur laissant le contrôle des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, qu'on leur permettra de perpétuer et de renforcer cette culture et ces traditions.

---

<sup>6</sup> <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-11-01/protection-du-caribou/une-espece-cle-de-l-identite-innue.php>

<sup>7</sup> *Ibidem.*

<sup>8</sup> [https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/decl\\_doc.html](https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/decl_doc.html)

En Colombie-Britannique<sup>9</sup>, on a compris que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion. L'effectif d'une population de caribous en déclin a triplé grâce à ses gardiens autochtones. Deux peuples des Premières Nations se sont entendus avec l'industrie forestière et les gouvernements provincial et fédéral sur un plan d'action, afin de prendre en main la situation. Ils ont accompli un travail de conservation sans précédent. Il y a là un excellent modèle à suivre dont l'efficacité a été prouvée. Les Innus au Québec tentent d'ailleurs de faire de même, mais leurs appels à la concertation demeurent sans réponse<sup>10</sup>.

### **3. Gestion adaptée de l'habitat des caribous : pour que nos enfants héritent d'un territoire riche et sain**

#### Préservation

Plutôt que de traiter des effets des changements climatiques sur les attributs des habitats du caribou, on devrait prendre en considération les retombées de la protection et de la restauration de ces habitats dans la lutte contre les changements climatiques.

*On entend souvent les gens dire que le caribou va disparaître à cause des changements climatiques. La majorité de nos travaux de recherche montrent que ça ne sera pas à cause des changements climatiques que le caribou va disparaître. Le caribou va disparaître dans les 30 ou 50 prochaines années si on continue à exploiter la forêt tel qu'on le fait présentement<sup>11</sup>.*

— Martin-Hugues St-Laurent, biologiste, Université du Québec à Rimouski

Il nous semble aussi crucial d'insister sur le fait que, selon les experts, ce sont les perturbations liées aux industries qui représentent le plus gros danger pour le caribou à moyen et à long terme. On aura beau rétablir une partie des habitats, abattre des prédateurs, protéger les femelles gestantes et les faons, ce ne sont que des solutions à court terme. Si l'on ne réduit pas de manière importante les activités forestières (qui doivent aussi être adaptées au contexte climatique actuel – voir la section 4), minières, hydroélectriques, pétrolières et gazières, le caribou n'a aucune chance. On parle ici de ce qui suit :

- L'exploitation forestière dans sa forme actuelle détruit les vieilles forêts, qui sont l'habitat naturel du caribou, et par la création d'une multitude de chemins forestiers, favorise la prédation.
- Les mines exigent des coupes d'arbres et détruisent les milieux, sans compter que les minerais ne sont pas des ressources durables et que les déchets miniers sont néfastes aux écosystèmes<sup>12</sup>.
- Toute nouvelle centrale hydroélectrique et tout nouveau barrage causerait des perturbations majeures pour l'espèce<sup>13</sup>.
- Les activités pétrolières et gazières, quant à elles, vont complètement à l'encontre des objectifs climatiques. Elles devraient être interdites dans l'ensemble de la province si l'on en croit le GIEC, alors il est certain qu'elles ne devraient pas avoir lieu dans les zones concernées par la protection du caribou.

<sup>9</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1873420/caribou-effort-conservation-succes-declin-espece-modele-nord-cb>

<sup>10</sup> [https://plus.lapresse.ca/screens/00af990c-56b7-488c-900c-9e6c438ffde4\\_7C\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/00af990c-56b7-488c-900c-9e6c438ffde4_7C_0.html)

<sup>11</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876097/sauver-caribou-forestier-biologiste>

<sup>12</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/682884/minerai-de-fer-quebec-pourra-detruire-lacs-et-milieux-humides-pour-stocker-plus-de-residus>

<sup>13</sup> <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-03-24/plan-strategique-2022-2026/hydro-quebec-redemarre-la-machine.php>

Les caribous doivent bénéficier d'habitats dont la superficie est plus que suffisante pour respecter leurs besoins de déplacements. Ces habitats doivent être protégés des perturbations anthropiques. Un bon exemple est celui des « zones d'exclusion des ressources » en Colombie-Britannique, qui excluent complètement certaines activités liées aux ressources (p. ex., les activités forestières et minières, ou les autres activités mentionnées précédemment) pour en assurer la conservation<sup>14</sup>. Les pratiques forestières et minières, entre autres, devraient être exclues de ces territoires. Un taux de perturbation limité à 35 % est à peine suffisant à la protection et au rétablissement de l'espèce.

De plus, ces habitats ne doivent pas être fragmentés, puisque cela nuit à l'espèce et favorise ses prédateurs. Ils doivent être connectés pour que les populations de caribous puissent entrer en contact et se déplacer, ce qui est essentiel à leur survie afin d'assurer les échanges génétiques et d'ainsi éviter l'isolement des populations et leur éventuelle disparition. Un contrôle doit être exercé sur les taux de perturbation dans ces zones de connectivité également, sans quoi les déplacements pourraient mettre en danger la vie des caribous (exposition accrue aux prédateurs en raison de coupes ou de routes forestières).

### Restauration

La restauration des habitats du caribou comporte trois aspects : la renaturalisation des routes forestières dès qu'elles ne sont plus utiles, la préservation des forêts anciennes restantes et la protection des jeunes forêts pour qu'elles puissent atteindre leur maturité.

Renaturalisation des routes forestières : Comme le révélait récemment l'émission Enquête<sup>15</sup>, les forêts du Québec comptent beaucoup trop de routes forestières qui sont tout simplement abandonnées par les entreprises une fois leur travail accompli. Cela entraîne des accidents et des décès, et bien souvent la contamination des milieux (y compris les milieux aquatiques), en plus de favoriser les déplacements des prédateurs du caribou. D'abord et avant tout, la planification forestière devrait être pensée et planifiée de façon à ne pas créer autant de chemins, car ceux-ci perturbent les écosystèmes. Lorsqu'ils sont toutefois nécessaires (selon des limites devant être établies), les entreprises devraient avoir la responsabilité de les renaturaliser (démantèlement et reboisement) dès qu'elles n'en ont plus usage, ou de les entretenir si elles doivent les utiliser à plus long terme. Actuellement, la responsabilité incombe au gouvernement provincial et il est évident que les façons de faire doivent impérativement, et rapidement, changer.

Préservation (et rétablissement, lorsque nécessaire) des forêts anciennes : Le caribou privilégie les forêts matures et intactes, en raison notamment du couvert qu'elles offrent et du lichen dont il se nourrit, principalement pendant la saison froide. Ils affectionnent particulièrement la forêt boréale, qui se compose d'arbres résistant au froid, tels que des pins, des épinettes, des mélèzes, des sapins, des peupliers et des bouleaux<sup>16</sup>. Cette forêt a l'avantage de se renouveler en continu grâce, entre autres, aux perturbations naturelles comme les feux de forêt, les épidémies d'insectes, etc. Ainsi, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (qui s'attaque principalement aux sapins) ne représente pas une menace pour les habitats du caribou, mais plutôt pour les profits de l'industrie forestière. Par conséquent, le Plan d'aménagement spécial à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette ne devrait en aucun cas s'appliquer dans les zones concernées par la protection de l'espèce afin de favoriser des coupes.

---

<sup>14</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/rapports-habitat-essentiel/protection-especes-en-peril.html>

<sup>15</sup> <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3783/chemins-forestiers-abandonnes-dangereux-environnement>

<sup>16</sup> <https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/forets/amenagement-forestier-durable-canada/foret-boreale/8-faits-sur-la-foret-boreale-du-canada/17395>

Protection des jeunes forêts : Dans le même ordre d'idées que la préservation des forêts anciennes, il est nécessaire de contrer le rajeunissement des forêts. Le couvert forestier crucial à la survie du caribou exige des dizaines, voire une centaine d'années de croissance des arbres, ce qui ne peut être atteint si des coupes forestières, même partielles, sont effectuées régulièrement. En effet, les arbres qui poussent dans une configuration rapprochée deviennent vulnérables (au vent, aux éléments, aux maladies et aux insectes) lorsqu'on réduit la densité de leur population. Les forêts résiduelles ne sont donc pas une option dans les zones concernées par la protection de l'espèce, même en zones de connectivité.

#### **4. Enjeux économiques : pour l'avenir de nos enfants et des forêts québécoises**

##### Coûts de gestion des populations de caribous et de leur habitat

La protection et la restauration des habitats du caribou présentent des avantages économiques substantiels. En effet, les services rendus par les écosystèmes forestiers boréaux seraient évalués à environ 14 fois la valeur des ressources naturelles extraites chaque année<sup>17</sup>. De plus, nombre de mesures de gestion et de protection des caribous et de leurs habitats ont déjà été mises en œuvre, notamment la création d'aires protégées, l'abattage de prédateurs et la mise en enclos pour protéger les femelles et les faons. Retarder encore l'adoption d'un véritable plan d'action équivaldrait à dire que tous les fonds investis jusqu'à présent l'ont été pour rien.

Le gouvernement provincial a désigné le caribou forestier comme une espèce « vulnérable » en 2005, en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*. Le caribou montagnard est, quant à lui, désigné comme espèce « menacée » depuis 2009 en vertu de cette même loi<sup>18</sup>. Le gouvernement fédéral, de son côté, considère le caribou comme une « espèce en péril »<sup>19</sup>. Un point à prendre en considération dans l'analyse des enjeux économiques liés à la protection du caribou est que l'article 64 de la *Loi sur les espèces en péril* prévoit que « le ministre peut, en conformité avec les règlements, verser à toute personne une indemnité juste et raisonnable pour les pertes subies en raison [...] de la protection de] l'habitat [...] désigné comme nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage<sup>20</sup> ». Cette aide fédérale pourrait s'avérer une bonne option pour financer en partie la protection du caribou et de ses habitats.

Un autre élément à envisager est que la création d'aires protégées entraîne aussi des besoins en matière de gestion et de conservation. Les parcs nationaux et les réserves fauniques, qui relèvent de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), sont une source de revenus qui pourrait être grandement bonifiée. De plus, donner un certain accès aux aires protégées permet de sensibiliser les citoyens et de les éduquer au respect de nos ressources naturelles, tout en leur offrant toute une panoplie d'activités à découvrir. On a là une occasion en or de créer des emplois, de valoriser le tourisme, de soutenir les régions et de changer la priorité accordée aux forêts de façon durable.

---

<sup>17</sup> Carlson, M., J. Wells et D. Roberts, 2009. *Conserver les capacités de la forêt boréale canadienne d'atténuer les impacts et de s'adapter aux changements climatiques*. Seattle (Washington, États-Unis) et Ottawa (Ontario, Canada), Boreal Songbird Initiative et Initiative boréale canadienne, 33 p.

<sup>18</sup> <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-12.01>

<sup>19</sup> [https://faune-especes.canada.ca/registre-especes-peril/species/speciesDetails\\_f.cfm?sid=636](https://faune-especes.canada.ca/registre-especes-peril/species/speciesDetails_f.cfm?sid=636)

<sup>20</sup> <https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lc-2002-c-29/derniere/lc-2002-c-29.html>

## Refonte de l'industrie forestière

L'industrie forestière est en déclin depuis plusieurs années, elle n'est plus rentable et survit presque uniquement grâce à du financement<sup>21</sup>. Selon de nombreux experts et observateurs de nos forêts, il est clair que les pratiques de l'industrie ne sont pas durables, puisque nos forêts s'appauvrissent progressivement. Les révélations récentes et en série au sujet de la mauvaise gestion de nos forêts ont même poussé l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec à appeler à une refonte de l'industrie.

*C'est peu banal de voir autant de problématiques majeures être soulevées de façon si soutenue. Il est temps d'arrêter d'éteindre des feux. Bien que le régime forestier actuel soit fondé sur de bonnes bases, sa mise en œuvre se doit d'être révisée et un bilan s'impose. Nous pourrions ainsi mettre en place une gestion forestière moderne, véritablement participative et à la hauteur des valeurs de la société<sup>22</sup>.*

— François Laliberté, ing. f., Ph. D., président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Ça n'a pas de sens de maintenir des pratiques qui ne sont pas durables, sous prétexte que des emplois sont en jeu. Il est évident que cela hypothèque les emplois futurs, puisque si l'on surexploite la forêt aujourd'hui, les générations à venir ne pourront plus vivre des différentes ressources qu'elle offre. En fait, une transition vers des pratiques plus écologiques et durables est, à terme, la meilleure solution pour les emplois et l'économie.

*L'industrie forestière n'a pas à disparaître. Elle a seulement besoin d'une restructuration en profondeur et que celle-ci soit effectuée dans les plus brefs délais. Finalement, une nouvelle économie forestière axée sur la conservation donnera enfin l'occasion de restructurer l'industrie forestière québécoise [...] afin qu'elle soit efficace, rentable, durable et qu'elle devienne une source d'emplois de qualité à long terme, respectant l'intégrité des forêts<sup>23</sup>.*

S'il est important que des changements drastiques se fassent rapidement, il est aussi primordial de ne laisser personne derrière. Les Mères au front n'ont d'ailleurs cessé de réclamer une transition juste et équitable. Cela nécessitera des politiques et des investissements adéquats de la part des différents paliers de gouvernement.

Une industrie forestière réinventée adaptera le prélèvement des ressources ligneuses à la capacité de la forêt à les fournir. Elle assurera le respect de l'équilibre des écosystèmes et, ce faisant, la viabilité des différentes espèces comme le caribou. Elle saura innover, en développant des produits de deuxième et troisième transformation, et sera axée sur la régénération plutôt que sur la production seulement. Elle reconnaîtra et valorisera l'ensemble des fonctions de la forêt, notamment ses fonctions écologiques : atténuer les changements climatiques, purifier l'air et l'eau pour les communautés (en particulier celles des Premières Nations), tenir lieu d'habitat pour la faune et la flore, etc.

---

<sup>21</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1741241/redevances-subsidations-foret-transformation-coups-emplois>

<sup>22</sup> [https://www.oifq.com/images/pdf/2022/OIFQ\\_Enqu%C3%AAt\\_18mars2022\\_vf.pdf](https://www.oifq.com/images/pdf/2022/OIFQ_Enqu%C3%AAt_18mars2022_vf.pdf)

<sup>23</sup> Extrait de *La vision de Greenpeace : une nouvelle économie forestière axée sur la conservation de la forêt boréale*, 2018. [\[https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2018/06/Une-economie-forestiere-responsable.pdf\]](https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2018/06/Une-economie-forestiere-responsable.pdf)

## 5. Nos recommandations pour la suite du caribou et des forêts

- Protéger et rétablir toutes les hardes de caribous prises en compte par la Commission.
- Respecter les droits et le rôle décisionnel des Premières Nations, qui doivent prendre part à toutes les décisions prises dans ce dossier.
- Interdire les activités industrielles dans un vaste périmètre autour des habitats du caribou grâce à des zones d'exclusion des ressources (aucune perturbation industrielle), ce qui permettrait aussi de contrer le rajeunissement des forêts.
- Exercer un contrôle sur les taux de perturbation dans les zones de connectivité (maximum de 35 % applicable ici).
- Limiter l'établissement de routes forestières pour réduire considérablement la fragmentation des forêts, et exiger des entreprises qu'elles renaturalisent les routes ou les entretiennent si elles continuent d'en faire usage.
- Renaturaliser dans les meilleurs délais toutes les routes inutiles qui sont sous la responsabilité du gouvernement provincial.
- Préserver les forêts matures intactes et restaurer celles qui ont été partiellement touchées par les activités industrielles dans les zones concernées par la protection du caribou.
- Envisager le recours à l'indemnisation fédérale en vertu de l'article 64 de la *Loi sur les espèces en péril*.
- Créer les aires protégées nécessaires à la protection et à la restauration du caribou.
- Confier à la SÉPAQ la gestion et la conservation de ces aires protégées afin de générer des revenus, de créer des emplois et de favoriser le tourisme en région.
- Mettre en œuvre une refonte de l'industrie forestière pour se tourner vers des pratiques durables et équitables, qui seront axées sur la régénération et la réconciliation avec les peuples autochtones.

## Conclusion

Nous, les mères au front, passons à l'action pour protéger l'avenir de nos enfants de la crise environnementale et climatique. Tout est lié : la survie du caribou, la santé de nos forêts et celle de notre société, notre qualité de vie et celle des générations futures.

Nous aurons des comptes à rendre. N'attendons pas que nos enfants s'interrogent sur ce qu'il est advenu du caribou, qu'ils se demandent pourquoi celui-ci n'existe que dans les livres ou dans les zoos, qu'ils nous accusent d'avoir su ce qui s'en venait et de n'avoir rien fait.

Prenons conscience qu'une gouvernance territoriale et forestière qui respecte les savoirs, les cultures et les pratiques traditionnelles autochtones contribuera à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion.

Ne soyons pas dupes des considérations économiques et politiques à courte vue. Nous avons collectivement tout à gagner à protéger le caribou et son habitat naturel.

*Pour que la culture du caribou puisse être transmise aux générations futures,  
Pour que nos enfants héritent d'un territoire riche et sain,  
Pour l'avenir de nos enfants et des forêts québécoises,  
Pour la suite du monde,  
Protégeons et rétablissons les caribous forestiers et montagnards du Québec.*

---

Les Mères au front de la ville de Québec